



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le treizième (13^e) jour du mois de novembre 2023 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions Information
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 Décision
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 10 novembre 2023 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
 - 2.2 Nomination d'un maire suppléant Décision
 - 2.3 Services informatiques – Renouvellement 2024 Décision
 - 2.4 Demande de contribution financière Magazine ZigZag Décision
 - 2.5 Demande de contribution financière pour la campagne de financement de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit Décision
- 3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**
 - 3.1 Station d'eau potable – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole Décision
 - 3.2 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds Régions Ruralité – Volet 2 Décision
- 4. Infrastructures municipales**
 - 4.1 Achat d'un véhicule F550 à benne pour les travaux publics Décision
- 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
 - 5.1 Embauche d'un opérateur-journalier occasionnel Décision
- 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme**

6.1	Appui au dépôt de la SGPLA au Programme de mise en valeur des territoires publics	Décision
7.	Communications	
8.	Loisirs et culture	
8.1	Campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux – Estrie »	Décision
9.	Finances, budget et taxation	
9.1	Dépôt des états comparatifs	Information
9.2	Affectations budgétaires	Décision
10.	Urbanisme et environnement	
10.1	Compétences de traitement et collecte des matières résiduelles et gros déchets	Décision
10.2	Compétences de traitement et collecte des matières organiques	Décision
10.3	Traitement des matières résiduelles et organiques pour 2024	Décision
10.4	Collecte des matières résiduelles et gros déchets pour 2024	Décision
10.5	Collecte des matières organiques pour 2024	Décision
10.6	Collecte des matières recyclables pour 2024	Décision
10.7	Subvention à l'Association des Riverains du Lac Équerre	Décision
10.8	Avis de motion – Règlement no 1216 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières mécanisées levantes	Information
10.9	Désignation d'un mandataire en matière de toponymie	Décision
11.	Sécurité publique	
11.1	Adoption du règlement no 1217 modifiant le règlement no 1036 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	Décision
11.2	Adoption de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie Incendie des Rivières	Décision
12.	Affaires diverses	
13.	Liste de la correspondance	
14.	Période de questions	
15.	Certificat de disponibilité	
16.	Levée de la séance	

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que déposé.

1.2 Période de questions

Un citoyen demande à quel moment sera traitée sa demande de résidence de tourisme. Le directeur général mentionne qu'il sera invité au prochain CCU pour que le conseil puisse rendre une décision au conseil de décembre.

Un citoyen demande si la quantité de chlore dans l'eau doit être aussi élevée. Le directeur général mentionne qu'il y a un taux minimum à conserver pour éviter les avis d'ébullition.

Un citoyen demande s'il est normal que le compost ne soit pas passé ce matin. La cueillette est passée, il y a peut-être eu un oubli. Il est possible d'appeler au bureau municipal le jour même lorsque ça arrive.

Un citoyen demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage de rue la nuit au village. Le conseil en discutera et reviendra avec une réponse.

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-11-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 13 novembre 2023

1	INFOTECH (Contrat de soutien 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024)	8 168.97 \$
4	PETITE CAISSE (publipostages, timbres, lettre recommandée)	489.40 \$
9	BILO-FORGE INC. (Location d'élévateur)	150.90 \$
17	MRC DU GRANIT (Cueillette des boues septiques, plastique agricole, surcharge essence)	4 046.52 \$
18	TELE ALARME PLUS (Changer batteries alarme au bureau municipal)	308.71 \$
21	J.N. DENIS INC. (Prestone, primer pump, pinceau, etc...)	264.86 \$
29	VILLE DE DISRAELI (Ecocentre 12 visites)	576.00 \$
34	MEGABURO (papier, ruban, agrafe)	152.24 \$
36	REAL HUOT INC. (géotextile)	1 006.95 \$
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC. (chaîne)	55.17 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutations)	60.00 \$
254	ALTERNATEURS DEMARREURS WEEDON ENR. (faire vérifier alternateur)	31.62 \$
431	TOURISME CANTONS-DE-L'EST (cotisation de membre octobre 2023 à octobre 2024)	447.25 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence, diésel et mazout)	5 247.76 \$
518	RECUPERATION FRONTENAC INC. (traitement des matières premières)	1 124.78 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	344.47 \$
532	SINTRA INC. (asphalte pour chemin Aylmer)	1 771.64 \$

566	RAYMOND CHABOT GRANT THORTON (mission d'audit FIMEAU)	2 299.50 \$
595	PAVAGE CENTRE SUD DU QUEBEC (pierre concassée pour fossé chemin Aylmer)	1 682.60 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (thermostat électrique)	123.10 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (peinture, huile)	59.91 \$
663	SANI-THETFORD (2000) INC. (nettoyer réseau d'égouts)	5 007.17 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette et transport matières recyclables)	5 829.23 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport matières résiduelles et organiques)	12 608.92 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (filtre, boîte de contrôle)	767.00 \$
889	PROPANE GRG INC. (location réservoir de propane au garage 26 octobre 2023 au 25 octobre 2024)	57.49 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtement)	220.54 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement et redevances des déchets et org.)	9 497.93 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (photocopies)	1 717.53 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires programme PAVL et édifice communautaire)	6 491.81 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau potable et usée)	2 207.53 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF (chlore liquide, fil, chaîne, ruban balisade)	210.41 \$
1420	PIECES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (crayon, nettoyeur à freins, blocage de filets, filtres)	307.75 \$
1525	BRENTAG CANADA INC (sulfate ferrique)	6 466.83 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels pour dossiers de la cour)	1 155.14 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau)	46.71 \$
1560	C2 CONSULTANTS (caméras de surveillance, écran)	2 572.62 \$
1581	SIMO MANAGEMENT INC (mesure des boues)	2 747.90 \$
1591	ECCE TERRA (honoraires professionnels pour le chemin Aylmer)	1 379.70 \$
1650	ARCHITECH DESIGN (honoraires professionnels appels d'offres pour le centre communautaire)	6 496.09 \$
1653	LOCATION SBI (location mini excavatrice fossé chemin Aylmer)	2 007.46 \$
1660	DISTRIBUTION D'OUTILS E. GALIPEAU INC. (pince, outil)	687.53 \$
1667	PRO ENERGIE TECH (réparation fournaise à l'huile)	336.59 \$
1674	DOMINIC LAVALLEE (vêtements)	232.22 \$
1679	FNX-INNOV INC (honoraires pour désinfection Domaine Aylmer)	4 248.33 \$
1683	MONTREAL TRACTEUR (joint, boulon, bague d'étanchéité)	161.10 \$
1693	SOLUPIEUX S.E.N.C. (pieux pour le Domaine Aylmer)	782.11 \$
1694	JEAN-PHILIPPE MORIN (couper 4 arbres pour le fossé au chemin Aylmer)	459.90 \$
1695	DECHIQUETAGE DE BEAUCE (détruire boîtes des archives)	432.31 \$

TOTAL

103 548.20 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2023-11-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 10 novembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 10 novembre 2023.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

Les ateliers de peinture du mercredi pm qui ont été annoncés au Parc du lac Aylmer auront finalement lieu au chalet des loisirs.

Il y a maintenant 2 groupes de pickleball, dont un groupe intermédiaire avancé et un groupe de débutant. L'activité est appréciée des participants.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de remplacer la mairesse si cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir, conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme M. Jocelyn Plante au poste de maire suppléant, à compter du 13 novembre 2023, pour une période de 6 mois;

QU'à ce titre il soit désigné pour siéger au Conseil des maires de la MRC en remplacement de la mairesse.

2023-11-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Services informatiques – Renouvellement 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a besoin d'un support informatique pour la maintenance et le soutien technique en continu du réseau informatique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus par C2 Consultants;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé au contrat notamment les services ci-dessous :

- Surveillance 24/7 pour serveur actif
- Protection antivirus par ordinateur actif
- Gestion Coupe-Feu
- Gestion et vérification des sauvegardes

CONSIDÉRANT l'offre de services à 722,55\$ par mois pour 2024;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, William Leclerc Bellavance à signer avec la firme C2 Consultants la convention-cadre de prestation de services d'infogérance, débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

2023-11-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Demande de contribution financière Magazine ZigZag

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du magazine Zig Zag est le soutien à la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le magazine Zig Zag est disponible dans toute la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'APPUYER financièrement le Magazine Zig Zag pour un montant de 150 \$.

2023-11-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.5 Demande de contribution financière pour la campagne de financement de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit

CONSIDÉRANT le rôle important joué par le Centre de santé et de Services sociaux (CSSS) du Granit pour la santé et le bien-être de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du CSSS du Granit soutient l'amélioration continue de la qualité et de l'accès aux soins et services, notamment par l'acquisition d'équipements médicaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford souhaite soutenir cette levée de fonds comme le font la plupart des autres municipalités de la MRC;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'AUTORISER un don de 250 \$ à la Fondation du CSSS du Granit.

2023-11-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Station d'eau potable – Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

CONSIDÉRANT les démarches de la Municipalité du Canton de Stratford pour augmenter l'approvisionnement en eau potable pour le village;

CONSIDÉRANT QUE le puits retenu dans le rapport hydrogéologique de Lafortest Nova Aqua Inc. est situé en zone agroforestière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire une demande d'aliénation de lotissement et d'utilisation à une autre fin qu'agricole auprès de la CPTAQ pour une partie du lot cadastré 5 642 891;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une autre fin qu'agricole du lot cadastré 5 642 891 n'aura aucun impact sur l'agriculture, puisque celui-ci n'a jamais été utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du puits et de la zone de protection du puits représente près de 1% de la superficie du lot, ce qui aura des impacts négligeables sur l'activité forestière;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, William Leclerc Bellavance, à compléter pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stratford une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour un puits municipal, l'aliénation de lotissement et l'utilisation à une autre fin qu'agricole pour une partie du lot cadastré 5 642 891.

2023-11-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds Régions Ruralité – Volet 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 20 000\$ du Fonds régions et ruralité volet 2 géré par la MRC du Granit pour le projet intermunicipal de stations de lavage des embarcations;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds Régions Ruralité – Volet 2.

2023-11-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Achat d'un véhicule F550 à benne pour les travaux publics

CONSIDÉRANT le bris du moteur du Ford F550 à benne des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE réparer le moteur s'avère trop dispendieux relativement à l'état général du véhicule;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, William Leclerc Bellavance, à procéder à l'achat d'un Ford F550 à benne 2022 chez Ford Laquerre au coût de 115 400\$ plus taxes.

2023-11-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

5.1 Embauche d'un opérateur-journalier occasionnel

CONSIDÉRANT l'importance de compter sur des effectifs en nombre suffisant pour le déneigement des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Raymond Morel d'être inscrit sur la liste des occasionnels en tant qu'opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Éric Côté, chef des travaux publics, à cette embauche;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'EMBAUCHER M. Raymond Morel à titre de salarié occasionnel pour la fonction d'opérateur-journalier.

2023-11-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Appui au dépôt de la SGPLA au Programme de mise en valeur des territoires publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat de prêt à usage avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se terminant le 31 décembre 2026 pour la gestion du marais Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion et d'aménagement prévu au contrat de prêt à usage prévoit l'entretien des sentiers et de la tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un organisme à but non lucratif, la Société de gestion du parc du Lac-Aylmer (SGPLA), pour veiller à la gestion et au développement du Parc et du marais Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer conclue avec la SGPLA se terminant au 30 juin 2024 et devant être renouvelée pour une période permettant d'assumer les responsabilités associées aux demandes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la SGPLA compte déposer une demande de subvention au Programme de mise en valeur des territoires publics;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford appuie la SGPLA dans sa demande de subvention au Programme de mise en valeur des territoires publics.

2023-11-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. Communications

8. Loisirs et culture

8.1 Campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux – Estrie »

CONSIDÉRANT QUE l'événement sportif est ouvert aux jeunes de 6 à 17 ans de l'ensemble de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'événement est organisé par un partenaire de la Municipalité, soit le Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'APPUYER financièrement « Les amis des Jeux – Estrie » pour un montant de 100\$.

2023-11-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Finances, budget et taxation

9.1 Dépôt des états comparatifs

Le directeur général greffier-trésorier fait la lecture des états comparatifs. Selon les prévisions, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 serait approximativement de 35 721 \$.

9.2 Affectations budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit des montants à réserver pour les élections municipales et pour l'achat d'un camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses prévues en 2023 ont dû être repoussées en 2024;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'IMPUTER un montant de 33 000 \$ pour le projet de station d'eau potable;

D'IMPUTER un montant de 50 000 \$ pour les immobilisations en incendie;

D'IMPUTER un montant de 5 000 \$ à la réserve en vue des prochaines élections;

D'IMPUTER un montant de 22 500 \$ pour le programme Rénovation Québec;

D'IMPUTER un montant de 104 500 \$ pour le Règlement d'emprunt 1211;

D'IMPUTER un montant de 10 000 \$ pour la rénovation du chalet des loisirs;

D'IMPUTER un montant de 11 000 \$ pour la station de lavage d'embarcation;

D'IMPUTER un montant de 10 000 \$ pour la numérisation des dossiers.

2023-11-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10. Urbanisme et environnement

10.1 Compétences de traitement et collecte des matières résiduelles et gros déchets

CONSIDÉRANT QU'en 2002, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des ordures ménagères en adoptant la résolution # 2002-125;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit considère opportun de déclarer sa compétence en matière de traitement des ordures ménagères et de simplifier les conditions administratives et financières de l'exercice du droit de retrait ou d'adhésion d'une municipalité locale à la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC du Granit, lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2020, a manifesté son désir de se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, la MRC du Granit a transmis aux municipalités locales de son territoire, par courrier recommandé, sa résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de collecte, transport et traitement des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté le 1^{er} juin 2020 la résolution 2020-06-22 exerçant son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des ordures ménagères;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford retire en date du 1^{er} janvier 2025 son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des ordures ménagères;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford demande à la MRC du Granit de réintégrer la compétence en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des ordures ménagères en date du 1^{er} janvier 2025;

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

2023-11-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Compétences de traitement et collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2017, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de collecte et de transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux en adoptant la résolution # 2017-153;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit considère opportun de déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux et de simplifier les conditions administratives et financières de l'exercice du droit de retrait ou d'adhésion d'une municipalité locale à la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC du Granit, lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2020, a manifesté son désir de se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, la MRC du Granit a transmis aux municipalités locales de son territoire, par courrier recommandé, sa résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de collecte, transport et traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté le 1^{er} juin 2020 la résolution 2020-06-21 exerçant son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui exclut les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

Il est proposé par M, Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford retire en date du 1^{er} janvier 2025 son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui exclut les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford demande à la MRC du Granit de réintégrer la compétence en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui exclut les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux en date du 1^{er} janvier 2025;

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit.

2023-11-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Traitement des matières résiduelles et organiques pour 2024

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec GESTERRA pour le traitement des matières résiduelles et organiques termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté des résolutions pour réintégrer les compétences de la MRC quant au traitement des matières résiduelles et organiques au 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le changement de propriétaire de GESTERRA ne permet pas de renouveler une entente pour un an;

CONSIDÉRANT l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour le traitement des matières résiduelles et organiques pour l'année 2024;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour le traitement des matières résiduelles et organiques pour l'année 2024.

2023-11-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Collecte des matières résiduelles et gros déchets pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à trois (3) fournisseurs concernant le renouvellement de son contrat pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission de Transport ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services reçus de ce fournisseur;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de Transport ordurier de la Région de l'Amiante Inc. pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2024, au montant de 96 923,93\$ taxes incluses, le service comprenant 24 cueillettes, dont 22 régulières et 2 encombrants.

2023-11-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Collecte des matières organiques pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à trois (3) fournisseurs concernant le renouvellement de son contrat pour la cueillette des matières organiques pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission de Transport ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services reçus de ce fournisseur;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de Transport ordurier de la Région de l'Amiante Inc. pour la cueillette des matières organiques pour l'année 2024, au montant de 62 776,36\$ taxes incluses, le service comprenant 26 collectes.

2023-11-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Collecte des matières recyclables pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à trois (3) fournisseurs concernant le renouvellement de son contrat pour la cueillette des matières recyclables pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission des Services Sanitaires Denis Fortier Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services reçus de ce fournisseur;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour la cueillette des matières recyclables pour l'année 2024, au montant de 73 210,33\$ taxes incluses, le service comprenant 27 collectes.

2023-11-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Subvention à l'Association des Riverains du Lac Équerre

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir les activités des associations de protection des lacs par le versement annuel d'une subvention prévue au budget;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan des activités de l'Association des Riverains du Lac Équerre;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ACCEPTER le versement de la subvention prévue au budget, soit 230\$, à l'Association des Riverains du Lac Équerre.

2023-11-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.8 Avis de motion – Règlement no 1216 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières mécanisées levantes

Le projet de règlement no 1216 est présenté. Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance.

Je, soussigné, M. Jocelyn Plante, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le projet de règlement no 1216 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières mécanisées levantes.

10.9 Désignation d'un mandataire en matière de toponymie

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la personne mandataire est de veiller au respect des normes établies en matière de toponymie ainsi qu'à la qualité de la toponymie sur le territoire municipal, tout en assurant une liaison régulière entre l'administration municipale et la Commission de toponymie;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

DE NOMMER l'inspectrice en bâtiment et environnement comme mandataire en matière de toponymie.

2023-11-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Adoption du règlement no 1217 modifiant le règlement no 1036 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le règlement numéro 1217 modifiant le règlement no 1036 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 2 du règlement no. 1036 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2

L'article 2 du règlement no. 1036 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant:

2.1 Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

2023-11-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11.2 Adoption de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie Incendie des Rivières

ATTENDU QUE les municipalités de Weedon, Dudswell et Lingwick se sont prévaluées des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies en constituant une régie intermunicipale,

ATTENDU QUE le décret a été publié à la Gazette officielle du Québec le 18 novembre 2017;

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby et du Canton de Stratford se sont prévaluées des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour adhérer à la Régie en date du 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE les municipalités participantes souhaitent modifier l'entente en vigueur, laquelle doit se terminer le 31 décembre 2024, afin d'en prolonger le délai jusqu'en 2039 et d'en modifier certaines modalités;

ATTENDU QUE cette entente modifiée a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des municipalités participantes, dans le contexte des schémas de couverture de risques en sécurité incendie applicables aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Régie Incendie des Rivières est responsable notamment de l'achat, l'opération, l'entretien et la réparation des équipements et des accessoires, de l'achat, l'opération, l'entretien et la réparation des véhicules et de la conception et l'application des programmes d'entretien préventif des casernes qui demeurent la propriété des municipalités participantes;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford approuve les modifications apportées à l'entente de constitution actuellement en vigueur;

QUE la mairesse, Denyse Blanchet, et le directeur général, William Leclerc Bellavance, soient autorisés à signer l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie Incendie des Rivières (telle que signée en 2017 et modifiée en 2021).

2023-11-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

14. Période de questions

Un citoyen demande si le lavage d'embarcation est seulement pour le lac Aylmer et si les citoyens de Stratford devront déboursier 50\$ chaque fois qu'ils voudront accéder aux lacs. Le directeur général répond que le règlement s'applique à tous les cours d'eau de la municipalité et que les citoyens ont accès à une carte annuelle de 50\$ qui donne des lavages illimités.

Un citoyen demande si l'excédent prévu de 35 721\$ aux états comparatifs est ce qu'il restera dans le compte de banque à la fin de l'année. Le directeur général répond que non. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement pour l'année 2023, qui s'ajoutera au surplus accumulé.

Un citoyen demande pourquoi l'excédent prévu est de 35 721\$ si les revenus de taxes étaient d'environ 600 000\$ pour l'année 2023. Le directeur général répond que la taxation est toujours associée à des dépenses dans le budget, celui-ci doit être à l'équilibre, donc le montant taxé était relié à des projets.

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce treizième (13e) jour de novembre 2023.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 15.

2023-11-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier